

EXTRAIT DU REGISTRE DES

AR Préfecture DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

016-211600952-20250411-20250411  
Reçu le 16/04/2025

DE LA COMMUNE DE CHENON

Séance du 11 avril 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11  
Nombre de membre en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 7  
Pouvoir : 0

Date de la convocation : 7 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie sous la Présidence de Madame Martine MAINGUET, Maire de CHENON.

Etaient présents : MAINGUET Martine, BERTHONNEAU Philippe, HEALY Mickael, LEMAN Joy, ROUSSEL Claudine, VERGEZ Brigitte, SICARD Jacques-Olivier.

Absent excusé : BAUDIN Sébastien

Absent : MERAL Gilles

Secrétaire : Claudine ROUSSEL

## 2025.14 DÉLÉGATION AU MAIRE POUR LES MARCHÉS PUBLICS

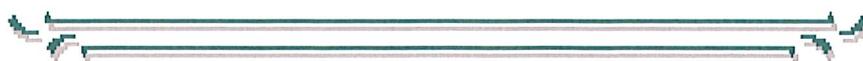
Le Conseil Municipal, dans sa délibération du 10 juillet 2020, a donné des délégations au Maire pour la durée de son mandat.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Madame le maire les délégations prévues par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le Service de Gestion Comptable de Ruffec nous précise que dès 1 euros, le Maire doit avoir reçu la délégation du Conseil Municipal pour engager la commune.

La délibération n° 7.2020 DU 10/07/2020 n'en fait pas état.



Mairie de Chenon 1 Route des Jonquilles 16460 Chenon

Tél : 05.45.22.52.77

E mail : mairie@chenon16.fr

AR Prefecture

Il est proposé d'ajouter  
Reçu le 16/04/2025

« Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Pour : 7 Contre : 0 Abst : 0

Fait et délibéré à Chenon les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Confolens le 16 avril 2025.

Le Maire  
Martine MAINGUET



Mairie de Chenon 1 Route des Jonquilles 16460 Chenon

Tél : 05.45.22.52.77

E mail : mairie@chenon16.fr